



*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

La ministre

Paris, le **28 NOV. 2016**

Note à l'attention de

**Mesdames et messieurs les présidents et directeurs
des établissements publics d'enseignement supérieur
Mesdames et messieurs les présidents et directeurs généraux
des établissements publics à caractère scientifique et technologique
Mesdames et messieurs les directeurs des établissements publics administratifs
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles françaises à l'étranger**

Objet : Orientations stratégiques 2016-2017 en matière de politique de prévention des risques professionnels du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche publiées au BOESR n°30 du 25 août 2016.

Je souhaite, pour cette année universitaire 2016-2017, à nouveau appeler votre attention sur la nécessité pour chaque établissement d'élaborer une politique de santé et de sécurité au travail engageant une réflexion sur la prévention des risques professionnels, notamment sur les risques psychosociaux, ainsi que sur l'amélioration des conditions de travail dans notre ministère.

En votre qualité d'employeur, je vous rappelle que vous êtes chargé de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous votre autorité. Cette obligation qui vous incombe implique en particulier de procéder à l'évaluation des risques professionnels et de les retranscrire dans un document unique mis à jour régulièrement.

Il vous appartient d'élaborer une politique de santé et de sécurité au travail en associant le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de votre établissement à chaque étape de sa mise en œuvre afin de nouer un dialogue fructueux au sein de cette instance.

Une nouvelle enquête basée sur le livre des références de l'inspection santé et sécurité au travail de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche a été élaborée dans le cadre des travaux du CHSCT ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle sera lancée en janvier 2017. Cette enquête a été élaborée afin de satisfaire un double objectif : faire le bilan ministériel annuel de la situation de la santé et de la sécurité au travail dans les établissements et vous servir d'outil de pilotage de votre politique d'établissement de santé et sécurité au travail.

Par ailleurs, je vous rappelle que des outils d'aide à l'élaboration d'une politique de prévention des risques psychosociaux conçus dans le cadre des travaux du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche vous ont été transmis l'an dernier.

.../...

Pour vous accompagner dans cette démarche, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les orientations stratégiques 2016-2017 en matière de politique de prévention des risques professionnels du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche¹. Ces orientations stratégiques ont été débattues et adoptées en CHSCT ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche lors de la séance plénière du 5 juillet 2016. Je vous invite à faire une présentation de ce document au CHSCT de votre établissement.

Les orientations stratégiques ministérielles sont élaborées en application de l'article 50 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, après examen du rapport annuel faisant le bilan² de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et les établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ces orientations sont articulées autour de cinq axes principaux :

- Améliorer le fonctionnement des CHSCT
- Dynamiser le réseau des acteurs de la prévention
- Renforcer le pilotage en matière de santé et de sécurité au travail
- Relancer la réalisation et la mise à jour des documents uniques d'évaluation des risques professionnels
- Prévenir les risques professionnels

J'insiste plus particulièrement sur la nécessité de renforcer les services de médecine de prévention par la mobilisation des récentes avancées réglementaires (concernant par exemple le recrutement de collaborateurs médecins) et en recherchant la pluridisciplinarité des équipes (infirmiers et psychologues du travail, ergonomes).

Des mesures d'accompagnement élaborées par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sont prévues pour faciliter l'identification et la mise en œuvre des mesures de prévention dans les établissements.

A l'occasion du dialogue contractuel, les questions relatives à la santé et à la sécurité au travail méritent de constituer un sujet d'échange. Les actions identifiées lors de ces échanges feront ainsi l'objet d'un suivi régulier.

Je vous remercie de toute l'attention que vous porterez à la mise en œuvre de ces orientations stratégiques ministérielles qui participent directement au renforcement d'une politique volontaire de la santé et de la sécurité au travail en faveur des agents relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.



Najat VALLAUD-BELKACEM

¹ Les orientations stratégiques ministérielles 2016-2017 ont été publiées au BOESR du 25 août 2016

² Orientations et bilan sont téléchargeables sur le site <http://www.enseignementsup-recherche.gouv>.